

APERÇU DU FONDS

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.

Catégorie croissance internationale MFS Sun Life - série A

20 mai 2020

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Catégorie croissance internationale MFS Sun Life - série A. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., au 1-877-344-1434 ou à info@placementsmondiaux sun life.com, ou visitez le site www.placementsmondiaux sun life.com.

Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance aurisque.

À compter du 1 juin 2020 ou autour de cette date, le fonds sera renommé « Catégorie occasions internationales MFS Sun Life ».

Bref aperçu

Code du ou des fonds : FA : SUN5103 FSD : FSR : SUN5203 SUN5203 SUN5303

Date de lancement de la série : (Série A) 1^{er} août 2013

Valeur totale du fonds au 31 mars 2020 : 20,9 millions de dollars

Ratio des frais de gestion (RFG): 2,27 %

Gestionnaire de fonds : Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
Gestionnaire de portefeuille : Placements mondiaux Sun Life

(Canada) inc.

Distributions : Dividendes ordinaires (le cas échéant), annuellement,

décembre. Dividendes sur les gains en capital (le cas échéant), annuellement, dans les 60 jours suivant le

31 décembre.

Placement minimal: 500 \$ au départ, 50 \$ par placement

supplémentaire

Dans quoi le fonds investit-il?

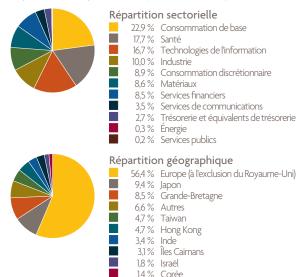
L'objectif de placement du fonds est de chercher à procurer une plus-value du capital au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation d'émetteurs de l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont réputés avoir un potentiel de croissance des bénéfices supérieur à la moyenne par rapport aux autres émetteurs, en investissant principalement dans des parts du Fonds croissance international MFSSun Life ou le fonds qui le remplace (le «fonds constitué en fiducie sous-jacent»).

Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2020. Les placements du fonds changeront.

Dix principaux placements (au 31 mars 2020)

1.	Nestlé SA	6,3 %
2.	Roche Holding AG	6,1 %
3.	Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	4,2 %
4.	AIA Group Ltd.	4,0 %
5.	SAP AG	3,9 %
6.	LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SA	3,5 %
7.	L'Oréal SA	3,0 %
8.	Novartis AG	2,7 %
9.	Danone SA	2,6 %
10.	Schneider Electric SA	2,5 %
Pou	rcentage total des dix principaux placements	38,8 %
Noi	mbre total de placements	77

Répartition des placements (au 31 mars 2020)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.



Niveau de risque

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. a déterminé que la volatilité de ce fonds est moyen.

Le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.

faible	faible à moyen	moyen	moyen à élevé	élevé

Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des actions de la Série A du fonds pour les 6 dernières années civiles. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des actions de la Série A du fonds pour chacune des 6 dernières années civiles. La valeur de la série a baissé pendant 2 des 6 années indiquées. La fourchette de rendements et les changements d'une année à l'autre peuvent vous aider à déterminer le degré de risque du fonds. Toutefois, ces renseignements ne donnent aucune indication quant au rendement futur du fonds.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts de la Série A du fonds sur une période de trois mois au cours des 6 dernières années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer à l'avenir. Déterminez la perte que vous pourriez assumer sur une courtepériode.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant :	Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	15,7	31 mai 2017	Votre rendement augmenterait pour atteindre 1 157 \$
Pire rendement	-11,0	31 mars 2020	Votre rendement diminuerait pour atteindre 890 \$

Rendement moyen

Au 31 mars 2020, une personne qui a placé 1 000 \$ dans des actions de la Série A du fonds depuis sa création a maintenant 1 601 \$. Cela représente un taux de rendement composé annuel de 7,3 %.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- Cherchent à obtenir une diversification géographique des actions à l'extérieur du Canada et des États-Unis pour leur portefeuille de placements.
- Souhaitent investir dans le volet croissance d'un portefeuille diversifié.
- Investissent à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement moyen.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les actions du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas qui si vous détenez les actions du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des actions du Série A. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coûtmoindre.

1. Frais de souscription

Vous devez choisir une option de souscription lorsque vous souscrivez des actions de cette série du fonds. Renseignez-vous au sujet des avantages et des inconvénients de chaque option.



Catégorie croissance internationale MFS Sun Life - série A

Option de souscription	Ce que vous payez		Fonctionnement	
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)		
Frais de souscription payables à l'acquisition	Entre 0 % et 5 % du prix d'achat des actions que vous souscrivez	Vous paierez des frais allant de 0 \$ à 50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$.	Vous et votre représentant négociez les frais, qui peuvent représenter jusqu'à 5,0 % du coût des actions, et vous payez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez les actions.	
Frais de souscription différés	Si vous faites racheter vos actions: durant la 1º année 5,5 % durant la 2º année 5,0 % durant la 4º année 4,0 % durant la 5º année 4,0 % durant la 6º année 3,0 % durant la 6° année 2,0 % après la 7º année rien	Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 55 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.	Lorsque vous souscrivez des actions du fonds, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. paie à la société de votre représentant jusqu'à 5,0 % du montant de votre souscription. Ces frais de souscription différés correspondent à un taux établi. Ils son déduits du montant de la vente. Vous ne paierez aucuns frais lorsque vous souscrivez les actions. Toutefois, si vous faites racheter les actions dans les sept années de la souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 5,5 % du coût initial des actions et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des actions que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des actions que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. Vous pouvez avoir à payer des frais de souscription à la société de votre représentant si vous faites passer des actions souscrites en vertu de l'option frais de souscription différés à l'option frais de souscription payables à l'acquisition, ou la société de votre représentant peut vous demander des frais de substitution.	
Frais de souscription réduits	Si vous faites racheter vos actions: durant la 1º année 2,5 % durant la 2º année 2,0 % durant la 3º année 2,0 % après la 3º année rien	Au moment du rachat, vous payez des frais allant de 0 \$ à 25 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ du coût initial de votre placement.	 Lorsque vous souscrivez des actions du fonds, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. paie à la société de votre représentant jusqu'à 2,5% du montant de votre souscription. Ces frais de souscription réduits correspondent à un taux établi. Ils sont déduits du montant de la vente. Vous ne payez aucuns frais lorsque vous souscrivez les actions. Toutefois, si vous faites racheter les actions dans les trois années de la souscription, vous paierez des frais de rachat qui commencent à 2,5 % du coût initial des actions et diminuent avec le temps. Chaque année, vous pouvez généralement faire racheter jusqu'à 10,0 % des actions que vous déteniez au 31 décembre de l'année précédente et jusqu'à 10,0 % des actions que vous avez souscrites pendant l'année en cours, sans frais. Vous pouvez avoir à payer des frais de souscription à la société de votre représentant si vous faites passer des actions souscrites en vertu de l'option frais de souscription réduits à l'option frais de souscription payables à l'acquisition, ou la société de votre représentant peut vous demander des frais de substitution. 	

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement dufonds.

Au 31 décembre 2019, la date du plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds, les frais de la série représentaient 2,38 % de sa valeur. Cela représente approximativement 24 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée.

Taux annuel (en pourcentage de	la valeur de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion du fonds (y compris les commissions de suivi), des frais d'administration et frais dufonds.	2,27 %
Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais d'opération du fonds.	0,11 %
Frais du fonds	2,38 %

Renseignements supplémentaires concernant la commission desuivi

Cette commission de suivi est permanente. Elle est versée tant que vous détenez des actions du fonds. Cette commission s'applique aux services et/ou aux conseils que votre représentant et/ou sa société vous fournissent.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. verse la commission de suivi à votre courtier. La commission est prélevée sur les frais de gestion du fonds, et elle repose sur la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de souscription que vouschoisissez.

- Frais de souscription payables à l'acquisition : 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 10,00 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.
- Frais de souscription différés: 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 5,00 \$ par année pour chaque placement de 1000 \$.
- Frais de souscription réduits: 0,5 % de la valeur de votre placement chaque année. Cela représente 5,00 \$ par année pour chaque placement de 1 000 \$.



3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des actions de cette série du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des actions du fonds ou vous échangez des actions du fonds dans le cadre d'une substitution, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme correspondant à 2 % de la valeur liquidative des actions rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution.
Frais de substitution	Les courtiers peuvent vous demander des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous échangez, dans le cadre d'une substitution, contre des actions d'un autre fonds.
Frais d'insuffisance de fonds	Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votrecompte.
Frais de messagerie ou de virement électronique	Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques dufonds.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. 1, rue York Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1-877-344-1434

Courriel: info@placementsmondiauxsunlife.com Internet: www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.securities-administrators.ca.